

Un étrange "complément circonstanciel"

Céline Vaguer, Danielle Leeman

▶ To cite this version:

Céline Vaguer, Danielle Leeman. Un étrange "complément circonstanciel". Revue de la faculté des Lettres en hommage à la mémoire de Maurice Gross, 2002, 20, pp.??-??. halshs-00133193

HAL Id: halshs-00133193 https://shs.hal.science/halshs-00133193v1

Submitted on 23 Feb 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Contribution de:

Céline Vaguer et Danielle Leeman Université de Paris X – Nanterre UMR 7114 (MoDyCo) CNRS

Un étrange « complément circonstanciel »

Introduction

Traditionnellement, la préposition est définie comme un mot de liaison établissant une relation entre deux termes ; c'est ainsi par exemple que la *Grammaire nationale* de Bescherelle (1867) en établit la « nature », à partir d'exemples tels que

Seigneur, je viens... vous

où « il est facile de reconnaître » l'idée de « venir » et l'idée de « vous » mais sans qu'aucun rapport soit établi entre eux (p.773) : à vous, vers vous, pour vous, malgré vous...? Les prépositions sont ensuite classées selon leur sens (ou plutôt celui du complément qu'elles forment avec le nom). Le même ouvrage range ainsi dans, dès, depuis, en, vers dans « les prépositions de lieu et de temps » :

« Lieu. Rome n'est plus dans Rome (Corneille)

Temps. Le czar Pierre ne pouvait dans sa jeunesse passer un pont sans frémir. (Voltaire) » (p.774)

par opposition entre autres à *autour* (seulement préposition de lieu) ou *pendant* (seulement préposition de temps). Sont également signalées des particularités distributionnelles, comme le type de « régime » (ainsi *dans* ne peut introduire qu'un nom déterminé : *en France* mais *dans la France*) et certaines différences de sens lorsque des prépositions sont commutables (mais Bescherelle renvoie aux dictionnaires pour des distinctions telles que *dans le ménage/en ménage*, *dans la campagne/en campagne*).

Cette tradition se retrouve dans les ouvrages de référence ou manuels scolaires contemporains¹. En effet, la préposition y est abordée par sa fonction : *Les prépositions sont des mots grammaticaux. Leur rôle consiste à mettre en relation les mots d'une phrase...* et

¹ Un certain nombre d'entre eux ont été analysé dans : VAGUER, C. (1998) : *Etude du complément circonstanciel : « Dans + Noms d'action »*. Mémoire de Maîtrise. Paris-X Nanterre.

servent à marquer la fonction des mots dans la phrase². Ainsi, dans indique la fonction de voiture (complément circonstanciel de lieu) dans Il l'attend dans la voiture.

Après avoir dispensé cette définition fonctionnelle de la catégorie, les grammaires tentent de donner un sens aux prépositions : en principe, le sens du complément circonstanciel est donné par la préposition comme celui du complément d'objet est donné par le verbe. Ainsi, le sens de la conséquence serait donné par au point de, de manière à, etc., celui de la comparaison par comme, à la manière de, etc., celui de la condition par à condition de, dans le cas de, etc., celui de l'opposition par au lieu de, etc., celui de la cause au moyen des prépositions de (rougir de honte), par (travailler par plaisir), pour (s'arrêter pour raisons de santé), etc. Cependant, le rattachement de ces différentes prépositions à la même notion ne les rend pas interchangeables: * Rougir par/pour honte, * Travailler de/pour plaisir, * S'arrêter de/par raisons de santé (Leeman 1986: 6). Autrement dit, du fait que les prépositions, peu nombreuses, sont beaucoup plus polysémiques que les verbes, plusieurs sont susceptibles de permettre l'établissement d'une même notion globale : la définition et le regroupement purement sémantiques opérés par les grammaires ne permettent pas de prédire les incompatibilités, or les prépositions susceptibles de véhiculer une idée causale le font en fait chacune dans des contextes particuliers ; cette non-spécificité fait aussi que l'application des étiquettes n'est pas toujours aisée et nombreux sont les cas d'ambiguïté : Manger avec un couteau implique à la fois un « instrument » (complément circonstanciel de moyen) et une « manière » de manger (complément circonstanciel de manière). Dans l'énoncé Avec une bicyclette, j'y serais déjà, le complément indique-t-il un « moyen » ou une « condition » (Arrivé et alii 1986 : 103) ? Il en va de même pour Il est parti pour New-York où le complément pour New-York implique à la fois « la destination » (complément circonstanciel de but) et « la ville » (complément circonstanciel de lieu), et dans Il est contre la bibliothèque, contre renvoie-t-il au lieu (appuyé contre) ou à l'opposition (s'opposer à) ? Dans La thèse est sur l'ordinateur, sur désigne-t-elle le lieu ou le propos ?

L'approche dans les ouvrages de référence³ est semblable même s'ils souhaitent mettre davantage l'accent sur le sens des prépositions elles-mêmes, c'est-à-dire sur l'apport sémantique de la préposition dans l'interprétation globale de la relation (Riegel *et alii* 1994 :

² Le nouveau Bescherelle 3. La grammaire pour tous. Paris, Hatier, 1984. Chapitre consacré aux prépositions, pp. 188-192.

Ouvrages universitaires analysés: Arrive, M., Gadet, F., Galmiche, M. (1986); Charaudeau, P. (1992); Grevisse, M. (1993); Riegel, M., Pellat, J.-C., Rioul, R. (1994); Wagner, R.-L., Pinchon, J. (1962 rééd. 1991); Wilmet, M. (1997).

141). Du fait que la plupart d'entre elles autorisent diverses significations, le choix de l'interprétation finale résulte des constituants mis en relation. Il s'agit donc de déterminer leur charge sémantique propre, qui se combine avec celles des mots qu'elles relient. Traditionnellement, on distingue entre prépositions à sens « plein », qui évoqueraient immédiatement une certaine notion indépendamment d'un contexte : l'intériorité pour dans, l'antériorité pour avant, la concession pour malgré, et prépositions « abstraites », dont l'éventail des interprétations est si vaste qu'il devient difficile de leur accorder un statut autonome. « De l'abstrait au concret (...), le « sens » se dessine comme de plus en plus contraint et schématisé, associable à des représentations concrètes » (Cadiot 1997 : 35). Cependant, peu de ces termes dits « à sens plein » sont effectivement monosémiques : contre a trait à l'opposition dans Je suis contre ce départ mais non dans Il était appuyé contre la rambarde, sous indique un lieu dans Sous l'étagère mais non plus dans Le chanteur quitte la salle sous les applaudissements enthousiastes du public ni Le monument fut achevé sous Louis XIV, et il est difficile d'attribuer le sens « intériorité » à dans pour des exemples tels que (extrait de presse) Les musulmans dans leur majorité désapprouvent les actes de terrorisme (il ne s'agit pas de musulmans localisés à l'intérieur d'une majorité qui - bien qu'introduite par dans - désigne un contenu). Si l'on veut approcher l'identité de la préposition, il faut donc procéder de manière plus abstraite que de se borner au sens du complément.

C'est ainsi que pour Charaudeau entre autres (op. cit.: 416), à, vers, pour, jusqu'à vont décrire le mouvement d'un être (humain ou non) qui se déplace en direction d'un être-référence. Le point de visée du sujet parlant se situe à l'origine de ce mouvement. Et cela, en combinaison avec des verbes qui décrivent ce type de déplacement (aller, arriver, etc.). Les prépositions de, depuis, dès, à partir de vont décrire quant à elles le mouvement d'une entité qui se déplace en s'écartant progressivement d'un être-référence. Le point de visée se situe en aval de ce mouvement et en regard de la référence. Et cela, en combinaison avec des verbes qui décrivent ce type de mouvement (venir, s'éloigner, sortir, etc.) – il en va de même pour les autres prépositions. Wilmet (op.cit.: 558) met en évidence le comparatif comme qui introduit des compléments circonstanciels pour dire « beaucoup, salement » : Norbert mange comme un porc/ un ogre.

Comme les grammaires scolaires ou traditionnelles, les ouvrages de référence associent donc le sens des prépositions à différentes notions; cette liste de « circonstances » est variable d'une édition à l'autre (un bon exemple en est la différence entre *Le bon usage* tel que rédigé par Grevisse et tel que remanié par Goosse en 1993 : d'édition en édition, Grevisse allonge la

liste des « circonstances » et propose par exemple les compléments « de partie » (Il le prend par la main), « d'opposition » (Nager contre le courant), « de concession » (Je te reconnais malgré l'obscurité), « de conséquence » (Cela m'ennuie à la mort), « de condition atmosphérique » (Voyager par la pluie)... Il est évident que la description est potentiellement infinie, dans la mesure où l'on est toujours dans le cas de découvrir une nouvelle « circonstance » non encore inventoriée : pourquoi ne pas proposer un complément « de chemin de fer » pour étiqueter en train dans Pierre circule en train ? On ne peut concevoir une caractérisation qui consisterait en l'énumération, jamais close, de dénominations tributaires de l'intuition ou de l'imagination de l'analyste : il s'agit plutôt de construire un modèle clairement défini capable de générer l'ensemble (virtuellement infini) des emplois mais aussi de prédire quelles formes sont acceptables et lesquelles ne le sont pas.

Dans cette perspective, un certain nombre d'objections peuvent être adressées aux grammaires scolaires ou universitaires concernant leurs options théoriques et méthodologiques :

- D'une part, il n'est pas clair que l'identité sémantique ainsi délimitée soit bien celle de la préposition : le sens « lieu » ou « temps » affecté à *dans* par Bescherelle (*op.cit.* : 774) n'est-il pas plutôt celui du nom qu'elle introduit respectivement *Rome* et *jeunesse* ? En effet, une même préposition peut véhiculer des notions très différentes selon les mots qu'elle met en relation : *il marche avec difficulté* (manière), *il marche avec un bâton* (moyen), *il marche avec son père* (accompagnement)...
- D'autre part, de même que la liste des « circonstances » n'est jamais close, les emplois ainsi inventoriés n'épuisent pas la polysémie du terme : dans n'a trait ni au « lieu » (où ?), ni au « temps » (quand ?), ni à la « manière » (comment ?), ni au but (dans quel but ? dans le but de...) dans des phrases comme Dans mon affolement, je lâchai mon panier de cerises (Gross 1986 : 124) et l'entreprise n'est d'ailleurs pas tentée de démontrer qu'il y a polysémie plutôt qu'homonymie c'est-à-dire qu'il existe une définition unitaire sous-jacente à toutes les acceptions en discours. De plus, un « même » sens (par exemple, la notion de « cause ») peut en fait recouvrir des interprétations différentes ; ainsi dans Il est mort dans un accident de voiture, dans met en relief le fait que l'accident est la cause directe de la mort, les deux sont quasiment simultanés, ce qui n'est évidemment pas le cas dans Il est mort à la suite d'un accident de voiture...
- Enfin, ainsi qu'il a déjà été signalé, la description du terme ne permet pas de prédire ses combinaisons possibles et impossibles, par exemple le fait que, dans l'emploi spatial, *dans* ne

s'associe pas avec n'importe quel nom susceptible pourtant de localiser un objet : *Max avait un couteau planté dans le dos* mais * *Un couteau était planté dans Max* (Leeman 1994). Naturellement, il est permis d'adopter la proposition théorique selon laquelle la forme et le sens seraient autonomes l'un par rapport à l'autre, et de considérer que l'on procède d'un côté à une description sémantique destinée à rendre compte des interprétations, et de l'autre à une description syntaxique et distributionnelle visant le détail des possibilités formelles, mais cette dernière n'est en fait jamais abordée (sinon par le biais de remarques ponctuelles comme celle de Bescherelle (1867) sur la nécessaire détermination du régime de *dans*) : en l'occurrence, la grammaire n'assure en fait pas son rôle spécifique par rapport au dictionnaire.

Un nouveau type de constituant introduit par dans

Maurice Gross, à l'inverse, a défendu l'idée que la description des constructions ne pouvait se faire indépendamment d'une prise en compte du lexique susceptible d'entrer dans les structures, et que, réciproquement, l'identité lexicale des mots ne pouvait se décrire de manière autonome par rapport à leurs propriétés syntaxiques et distributionnelles (théorie qui a pris le nom de « Lexique-Grammaire »). Il montre par exemple à propos des verbes (M. Gross 1968, 1975) que la « transformation passive » telle que définie par les générativistes dans les années soixante, à partir de quelques exemples et donc sans vérification systématique sur les items en principe concernés, se heurte pour cette raison à un nombre tel de contre-exemples que sont contestables la généralité et donc la consistance même de la « règle ».

De même une analyse purement formelle, ou purement sémantique, de ce que la tradition grammaticale appelle « compléments circonstanciels », ne permet pas de prédire les combinaisons acceptables ou inacceptables. En ce qui concerne la préposition *dans* par exemple, on s'accorde à dire que le morphème est susceptible d'introduire en particulier des compléments de verbe (énoncés 1) et des compléments de phrase de diverses valeurs sémantiques (énoncés 2) – la distinction syntaxique s'opérant sur les critères de la suppression et du déplacement, impossibles dans le premier cas et possibles dans le second :

- (1) a. Elle est plongée dans sa lecture.
 - b. Les journalistes sont dans l'attente de la publication de l'ensemble des noms. (extrait de presse)
 - c. L'effort de Ramus s'insère en effet dans une tentative pour classer les faits de langue. (extrait d'une revue de linguistique)
- (2) a. Philippe se promène dans le jardin.
 - b. Dans l'ablation d'un sein, la plastique de la femme est modifiée.

c. Mon employeur me soutient dans mes démarches.

mais la description précise de ces compléments reste à mener, et il n'est pas certain d'ailleurs que l'on ait là inventorié tous les cas de figure possibles. Nous aimerions justement ici mettre au jour un nouveau type de constituant introduit par *dans* – « nouveau » à la fois parce qu'il n'est pas enregistré par les dictionnaires et les grammaires de référence d'une part, et qu'il présente des propriétés formelles et sémantiques tout à fait singulières d'autre part.

Un complément en dans à sens appositif

Ce complément est un constituant susceptible de posséder les propriétés formelles d'un complément de phrase et/ou d'un complément de verbe et auquel on peut attribuer intuitivement le rôle sémantique de mise en évidence d'une coïncidence existant entre les événements rapportés. Nous appellerons notre complément « complément d'apposition » (Vaguer 2000), nouvelle dénomination justifiée par la mise au jour d'un nouveau type de complément sur la base de sa relation sémantique avec l'idée verbale dans le cotexte. Ainsi, si dans l'énoncé (3) *Il s'est trompé dans l'administration du médicament* on appelle *dans l'administration du médicament* on appelle *dans l'administration du médicament* soit complément de temps (lorsqu'il renvoie à une action qui occupe une certaine durée et au cours de laquelle se situe l'erreur), soit complément de lieu (pour désigner le lieu où s'est produite l'erreur), etc., comment le distinguer lorsqu'il spécifie le contenu verbal lui-même (l'erreur a consisté à administrer le médicament)? Nous proposons « complément d'apposition » pour faire le lien avec l'apposition telle qu'elle est traditionnellement définie, du type de *Philippe* relativement à *mon ami* dans :

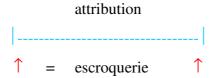
Mon ami, Philippe, arrivera à 8h.

où *Philippe* spécifie l'identité de *mon ami* de telle sorte qu'il y a co-référence entre les deux SN. Car de même, dans :

- (3) Il s'est trompé dans l'administration du médicament.
- dans l'administration du médicament est susceptible d'être interprété comme donnant l'identité de l'erreur commise (en quoi s'est-il trompé ? Dans le fait qu'il a administré le médicament) ; de même dans :
 - (4) Le dirigeant français de la société est soupçonné d'escroquerie dans l'attribution des fonds destinés à l'aide humanitaire. (extrait de presse)

dans l'attribution des fonds destinés à l'aide humanitaire peut être compris comme précisant la teneur du soupçon d'escroquerie (en quoi y aurait-il escroquerie ? Dans le fait qu'il a attribué des fonds destinés à l'aide humanitaire).

En effet, on constate qu'avec ce type de constituant les événements (c'est-à-dire ce que formulent le prédicat et le groupe nominal introduit par *dans*) se superposent exactement, le complément prépositionnel disant en quoi consiste l'action rapportée dans le reste de la proposition. Ainsi la préposition *dans* opère-t-elle, à l'aide du nom qu'elle introduit, une délimitation de l'impact de la situation rapportée dans le cotexte : le complément explicite le contenu de l'idée verbale. L'expression incluant *dans* a donc une interprétation qui dépend aussi du reste de la phrase, qui est inhérente au procès. Ainsi, en (4) *dans l'attribution des fonds* renvoie à un fait : c'est le fait que le dirigeant français de la société attribue des fonds destinés à l'aide humanitaire qui le rend soupçonnable d'escroquerie. Ce n'est donc pas l'action d'attribuer mais l'attribution qui fait qu'il est soupçonné d'escroquerie.



Cette interprétation met en évidence une relation étroite entre le SP introduit par *dans* et le procès relaté dans le reste de la proposition. On observe une identité référentielle entre *est soupçonné d'escroquerie* et *l'attribution des fonds*, ce que l'on peut gloser par exemple :

- l'escroquerie, c'est le fait même d'attribuer des fonds...
- l'escroquerie consiste dans l'attribution des fonds...
- l'escroquerie est (dans) l'attribution des fonds...
- le dirigeant de la société a attribué des fonds alors qu'il n'aurait pas dû le faire : l'escroquerie tient précisément à/dans cette attribution.

Propriétés syntagmatiques du complément à sens appositif en dans

<u>La suppression</u> du complément *dans l'attribution des fonds* est possible (elle ne rend pas la phrase agrammaticale) mais elle conduit à une perte sémantique de grande importance puisqu'on ne sait plus quelle est l'escroquerie (l'escroquerie est définie par le SN *l'attribution des fonds*).

<u>Le détachement</u> en tête de phrase du complément met en évidence que l'escroquerie se définit là, *i.e.* « dans l'attribution des fonds » et pas ailleurs.

<u>Le déplacement</u> du complément paraît impossible. Dans cette interprétation appositive, on ne dira pas de façon spontanée *Le dirigeant français de la société, dans l'attribution des fonds, est soupçonné d'escroquerie*. L'application de ce test entraîne un changement de statut du complément qui ne renvoie plus à une apposition mais à un complément circonstanciel de

temps. Le sens d'apposition est perceptible essentiellement quand le complément est placé après *escroquerie*, soit après ce qu'il définit.

L'interprétation donnée au complément en *dans* [qui met en relief que l'escroquerie tient à l'attribution dans son ensemble et pas à un moment donné de celle-ci] est donc contrainte syntaxiquement. En effet, le complément ayant un statut identifiant, on comprend qu'il ne puisse pas tolérer des déplacements en tête de phrase mais n'admettre que la position postverbale, puisqu'il entretient avec le verbe ou son groupe une relation étroite : il explicite le contenu de l'idée verbale. C'est pourquoi la substitution de *dans l'attribution des fonds* à *escroquerie* est possible : *le dirigeant français de la société est soupçonné dans l'attribution des fonds destinés à l'aide humanitaire*. De ce fait, nous sommes en présence d'un complément de verbe.

En effet, on constate que les tests syntaxiques rapprochent notre complément des compléments de verbe puisqu'il n'est ni supprimable (sa suppression conduisant à une perte sémantique), ni déplaçable, et qu'il n'est détachable que si l'on interprète le détachement comme une précision après coup : *Il est soupçonné d'escroquerie, dans l'attribution des fonds destinés à l'aide humanitaire = Il est soupçonné d'escroquerie : dans l'attribution des fonds destinés à l'aide humanitaire*. Il se distingue des compléments de phrase en ce qu'il n'est pas susceptible d'apparaître en tête de phrase négative (4a) ou interrogative (4b) :

- (4a) Dans l'attribution des fonds destinés à l'aide humanitaire, le dirigeant français de la société n'a pas été soupçonné d'escroquerie.
- (4b) Dans l'attribution des fonds destinés à l'aide humanitaire, le dirigeant français de la société a-t-il été soupçonné d'escroquerie ?
- (4a) et (4b) sont syntaxiquement possibles mais on perd la relation de coréférence caractérisant l'interprétation appositive.

Mais contrairement aux compléments de verbe, il ne peut être l'objet d'une extraction (4c) ou d'une restriction (4d) :

- (4c) C'est dans l'attribution des fonds destinés à l'aide humanitaire que le dirigeant français de la société est soupçonné d'escroquerie.
- (4d) Le dirigeant français de la société n'est soupçonné d'escroquerie que dans l'attribution des fonds destinés à l'aide humanitaire.

Ces différentes manipulations font perdre au complément le sens « apposition » (i.e. que l'escroquerie tient à l'attribution). Mais elles permettent la mise en évidence que le

complément prédique quelque chose du reste de la phrase d'une manière particulière, en l'occurrence grâce à une structure prédicative attributive : *l'escroquerie est* (dans) l'attribution des fonds destinés à l'aide humanitaire.

Le complément fonctionne comme une apposition car le contenu du complément verbal d'escroquerie dans être soupçonné d'escroquerie se confond avec celui du complément l'attribution des fonds destinés à l'aide humanitaire. C'est pourquoi en (4), la structure prédicative est possible :

L'escroquerie est dans l'attribution des fonds

L'escroquerie est l'attribution des fonds

L'escroquerie constitue (a lieu dans) l'attribution des fonds

où *l'attribution des fonds* n'a pas le statut locatif [à quel moment ?], [à quel endroit ?] mais a un statut identifiant (Leeman 2000 : 9) c'est-à-dire que l'escroquerie est constituée de l'attribution comme l'attribution est constitutive de l'escroquerie. *Dans l'attribution des fonds* permet d'expliciter le contenu du procès : ce en quoi consiste l'escroquerie (l'apposition explicite le contenu de l'idée verbale).

Les relations du complément d'apposition avec le reste de la proposition : les propriétés transformationnelles

Les tests transformationnels servent à déterminer la fonction des compléments selon leur degré d'autonomie relativement au reste de la proposition et à caractériser leur statut dans la structure de la phrase, mais en ce qui concerne les compléments d'apposition, il paraît difficile de conclure car ils n'ont pas systématiquement les mêmes propriétés syntaxiques : si la négation et l'emphase nous ont paru toujours faire disparaître l'interprétation appositive, les résultats concernant la suppression, le déplacement, l'interrogation et la restriction vont, selon les énoncés, du « + » au « - » en passant par le « ? » : on ne peut donc généraliser à partir de l'exemple (4). La conclusion est par conséquent confirmée que le complément d'apposition constitue une fonction particulière, ne se ramenant ni à un complément de phrase, ni à un complément de verbe.

Là où le complément de phrase se trouve caractérisé par sa mobilité, sa facultativité et le complément de verbe par sa non-suppression, il n'y a pas de critères spécifiques communs entre ces deux premiers compléments et le complément d'apposition.

- a) Le complément d'apposition entretenant une relation de co-référence avec le verbe, il ne peut être supprimé (5a). Le test de suppression rend l'acceptabilité de la phrase douteuse (6a) ou altère le mouvement sémantique de l'énoncé, effaçant ce qui justifie son assertion (7a) :
 - (5) La principale nouveauté réside dans la création d'un nouveau taux d'imposition (extrait de presse)
 - (5a) * La principale nouveauté réside
 - (6) Il faut pourtant reconnaître à Henri Grégoire son rôle fondateur dans le combat contre toutes les oppressions (extrait de presse)
 - (6a) ? Il faut pourtant reconnaître à Henri Grégoire son rôle fondateur
 - (7) Dans une sommation interpellative du 27 mai dernier, le PDG d'Adidas n'est pas loin d'accuser le Lyonnais de double-jeu (extrait de presse)
 - (7a) Le PDG d'Adidas n'est pas loin d'accuser le Lyonnais de double-jeu
- b) Le complément d'apposition peut occuper différentes places dans la phrase. Il peut être situé en tête (7), postposé au syntagme verbal (5, 6), mis entre le verbe et son complément (7b). Du point de vue de la mobilité du complément dans l'énoncé, on constate que certains peuvent être déplacés sans que cela change leur sémantisme alors que d'autres ont une position contrainte (soit pour des raisons d'acceptabilité (5b), soit parce que cela change leur sémantisme on perd l'interprétation « apposition » (6b)). Cela montre bien qu'il y a une relation qui lie le complément au reste de la proposition mais qui ne peut être généralisée puisque certains sont librement mobiles.
 - (5b) * Dans la création d'un nouveau taux d'imposition, la principale nouveauté réside
 - * La principale nouveauté, dans la création d'un nouveau taux d'imposition, réside
 - (6b) ? Dans le combat contre toutes les oppressions, il faut pourtant reconnaître à H. Grégoire son rôle fondateur
 - ? Il faut pourtant, dans le combat contre toutes les oppressions, reconnaître à H. Grégoire son rôle fondateur
 - (7b) Le PDG d'Adidas n'est pas loin d'accuser, dans une sommation interpellative du 27 mai dernier, le Lyonnais de double-jeu.
- c) La position du complément d'apposition en tête de phrase négative paraît possible du point de vue syntaxique mais impossible si l'on a recours au sens car le complément perd alors sa valeur d'apposition. En effet, là où la négation dit que *X n'est pas Y*, le rôle de l'apposition est au contraire d'exprimer l'égalité de *X est Y*. Il est à noter que ce test est restrictif puisqu'il ne

se limite qu'aux compléments d'apposition susceptibles d'être détachés en position frontale. Il n'est donc pas généralisable à tous les compléments d'apposition.

- (8) *Il y a la manifestation de la langue dans la communication vivante* (extrait d'une revue de linguistique)
- (8a) Dans la communication vivante, il n'y a pas la manifestation de la langue (la communication n'est donc pas la manifestation de la langue, on a donc perdu le sens même d'apposition)
- d) L'application du test de l'interrogation (pour permettre de rapprocher le complément d'apposition au complément de phrase et de l'éloigner du complément de verbe) est acceptable pour certains énoncés (9a), ou met en doute l'acceptabilité de l'énoncé (5c) et fait perdre au complément sa valeur d'apposition pour d'autres (6c, 7c). Dans ce dernier cas, on n'est plus alors en présence d'un complément d'apposition mais d'un complément circonstanciel.
 - (5c) * Dans la création d'un nouveau taux d'imposition, la principale nouveauté réside-t-elle ?
 - (6c) ? Dans le combat contre toutes les oppressions, faut-il pourtant reconnaître à H. Grégoire son rôle fondateur ?
 - (7c) Dans une sommation interpellative du 27 mai dernier, le PDG d'Adidas n'est-il pas loin d'accuser le Lyonnais de double-jeu ?
 - (9) Et puis Villiers change d'avis et se met à voir dans l'arrivée de Millon un moyen d'ancrer le parti à droite (extrait de presse)
 - (9a) Dans l'arrivée de Millon, Villiers s'est-il mis à voir un moyen d'ancrer le parti à droite ?
- e) De même l'emphase motive l'apparition du sens « localisation » attribuable à *dans* et lui fait donc perdre celui d' « apposition » (5d, 6d) :
 - (5d) ? C'est dans la création d'un nouveau taux d'imposition que la principale nouveauté réside.
 - (6d) ? C'est dans le combat contre toutes les oppressions qu'il faut pourtant reconnaître à H. Grégoire son rôle fondateur.
- f) La restriction fait perdre aux énoncés qui la tolèrent le sens d'apposition pour leur conférer celui d'un complément qui borne le procès décrit dans le reste de la proposition (6e, 7d). Mais ce test de la restriction est acceptable dans certains énoncés (5e, 8b) et ce, sans que le sens de l'énoncé en soit changé.

- (5e) La principale nouveauté ne réside que dans la création d'un nouveau taux d'imposition.
- (6e) ? Il ne faut pourtant reconnaître à H. Grégoire son rôle fondateur que dans le combat contre toutes les oppressions.
- (7d) ? Le PDG d'Adidas n'est pas loin de n'accuser le Lyonnais de double-jeu que dans une sommation interpellative du 27 mai dernier.
- (8b) Il n'y a la manifestation de la langue que dans la communication vivante.
- g) Le seul critère qui paraît spécifique au complément d'apposition (*i.e.* qui l'oppose au complément de phrase et au complément de verbe) est celui de la structure prédicative attributive.
 - (7) L'accusation du Lyonnais est (dans) une sommation. Le sens est alors, non que la sommation est le moment, le lieu ou le moyen par lequel s'est produite l'accusation, mais que celle-ci est précisément la sommation elle-même : la sommation est une / se réduit à une accusation. C'est la sommation qui constitue l'accusation.
 - (8) La manifestation de la langue est (dans) la communication vivante. C'est la communication vivante elle-même qui constitue la manifestation de la langue ; la manifestation de la langue et la communication vivante coïncident. Les deux événements paraissent se superposer : le complément (la communication vivante) identifie, c'est-à-dire dit en quoi consiste la manifestation de la langue.
 - (9) Le moyen d'ancrer le parti à droite est l'arrivée de Millon. Le sens attribuable à l'énoncé est alors, non que l'arrivée est le lieu, le moment ou la cause de la vision de Villiers, mais qu'il s'aperçoit que le moyen d'ancrer le parti à droite est l'arrivée de Millon elle-même, c'est l'arrivée de Millon qui va permettre d'ancrer le parti à droite. Les deux événements se superposent.

Les relations du complément d'apposition avec le reste de la proposition : hypothèses sur l'influence du cotexte

a) L'analyse du cotexte n'apparaît pas susceptible de définir en propre le complément d'apposition : on a plutôt affaire à un ensemble de propriétés qui ne sont ni nécessaires ni suffisantes mais qui forment peut-être une « ressemblance de famille »⁴. Le verbe paraît cependant avoir un rôle essentiel, en association avec la préposition *dans*, puisque c'est leur

_

Mode de représentation du sens de la préposition *dans* par Cl. Vandeloise.

combinaison qui rend compte du point de vue énonciatif asserté par le locuteur qui « voit » (subjectivement) l'identité de A dans B. En effet, dans les énoncés à complément d'apposition, nous sommes en présence de verbes qui ont trait à la perception (de façon plus ou moins limpide). C'est indiscutable pour se met à voir en (9) ou reconnaître en (6). De même en (4), le verbe soupçonner est identifiable comme un verbe de perception puisque soupçonner le dirigeant d'escroquerie signifie que l'on voit en lui l'auteur de l'escroquerie. En revanche, résider en (5) ou il y a en (8) ne sont pas immédiatement assimilables à des verbes de perception, mais on peut admettre que, en tant qu'ils indiquent une localisation, ils présupposent une saisie : pour pouvoir dire que la principale nouveauté réside dans la création d'un nouveau taux d'imposition, il faut avoir « vu » au préalable la relation ; de même, si l'on peut affirmer qu'il y a la manifestation de la langue dans la communication vivante, c'est qu'on l'a percue comme telle.

- b) Le sujet du verbe et le sujet (implicite) du nom d'action dans le complément sont les mêmes, la présence d'un complément d'apposition est possible. Par exemple, en (3), le sujet implicite (il) est le même pour le verbe (s'est trompé) et pour le nom d'action (l'administration). Et en (6), le sujet (Henri Grégoire) est le même pour le complément du verbe (rôle) et pour le nom d'action (combat) : c'est Henri Grégoire qui a un rôle fondateur et c'est lui qui combat contre toutes les oppressions.
- c) D'après les analyses faites précédemment sur le corpus, nous pensons que la possibilité d'un complément d'apposition est sans doute liée à une sorte de rapport synonymique, institué par la langue, entre l'ensemble du groupe verbal et le nom d'action (et ce, parce que les critères d'identification par le sujet et le verbe ne le permettent pas à eux seuls).

En (8), le syntagme verbal *la manifestation de la langue* est plus ou moins synonyme de *la communication*. En revanche, on ne perçoit plus cette relation de synonymie dans l'énoncé « *Dans la communication intersystémique, il y a un terrain où la réception paraît inoffensive* ». En effet, on ne peut dire que le syntagme *un terrain où la réception paraît inoffensive* est synonyme du nom *communication*. Dans le premier cas, il y aurait une équivalence qui rend l'identification possible, tandis que dans le second cas la relation est plutôt entre hyperonyme et hyponyme (*terrain* est plus général que *communication*). L'énoncé peut toutefois aussi se comprendre comme établissant par *il y a* l'égalité entre les deux objets dénotés, la phrase signifiant alors « la communication intersystémique est / constitue un terrain où la réception paraît inoffensive », « on peut voir dans la communication intersystémique un terrain où la réception paraît inoffensive ». C'est ce rapport de synonymie qui fait que l'on peut parler de la valeur de coréférence attribuable à la préposition *dans*.

Conclusion

L'observation d'un corpus attesté nous a permis d'avancer un certain nombre d'hypothèses de caractérisation; du point de vue sémantique, le complément étudié est une apposition au syntagme verbal : ainsi, à la différence des compléments de phrase qui localisent ce qui est dit dans le reste de la proposition en fonction d'un certain repère (lieu, temps, cause...), le complément d'apposition établit une relation de co-référence entre l'idée véhiculée par le syntagme verbal (SV) et le nom introduit par *dans*. Le complément d'apposition explicite le contenu de l'idée verbale.

Du point de vue distributionnel et lexical, le rapport entre l'ensemble du SV et le nom introduit par *dans* est d'ordre synonymique. On constate une coïncidence entre les deux événements rapportés, ils paraissent pouvoir se superposer : le complément dit en quoi consiste (identifie) ce qui est dit dans le syntagme verbal. Le complément d'apposition entre en combinaison avec des verbes qui ont trait à la perception et en même temps instituent le point de vue du locuteur, la manière dont il voit les choses. Ce caractère énonciatif du complément découvert à partir du verbe dans la proposition rejoint l'hypothèse d'un rôle énonciatif de la préposition *dans*.

Du point de vue syntaxique, 1 orsque le sujet du verbe ou celui de son complément et le sujet (implicite) du nom d'action dans le complément sont les mêmes, on peut être en présence d'un complément d'apposition (cela facilite l'instauration d'une co-référence entre les deux actions comme l'article défini ou l'équivalence aspectuelle des deux procès ainsi rapprochés). Il ressort des points précédents que le complément d'apposition ne peut être supprimé sans altérer le mouvement sémantique de la phrase. Formellement, il est difficile d'attribuer à ce complément le statut de complément de phrase ou celui de complément de verbe car si certains peuvent occuper différentes places dans la phrase : en tête, postposé au syntagme verbal, placé entre le verbe et son complément, d'autres n'acceptent pas tous les déplacements. De plus, si le complément d'apposition se distingue des compléments de phrase en ce qu'il ne peut se situer ni en tête de phrase négative, ni en tête de phrase interrogative, il s'oppose au complément de verbe en ce qu'il ne supporte pas l'emphase, qui lui fait perdre sa valeur de co-référence pour lui rendre celle qui lui est traditionnellement attribuée, celle de la localisation. Dans tous les cas, ce qui est apparu spécifique, c'est la construction prédicative « identificationnelle » : à elle seule, la structure attributive permet de différencier le complément d'apposition des autres compléments.

L'observation des formes nous a permis d'appréhender davantage le sens de *dans* et ce, en signalant dans l'identité de la préposition la possibilité d'introduire un complément d'apposition. Ainsi la définition de ce terme ne peut être trouvée dans son rapport au réel mais grâce au système linguistique qui, par le biais de manipulations et de réflexions, permet la mise en évidence du fait que la préposition *dans* n'est pas seulement un marqueur de l'intériorité (Victorri 1999 : 101) mais qu'elle permet aussi d'établir des relations dites de « contrôle » (de *co-référence*) entre la préposition, ce qu'elle introduit et son cotexte.

Références:

Arrive, M., Gadet, F., Galmiche, M. (1986): La grammaire d'aujourd'hui: guide alphabétique de linguistique française. Paris, Flammarion.

BESCHERELLE (1867): Grammaire nationale. Paris, Garnier (13ème éd.).

CADIOT, P. (1997): Les prépositions abstraites en français. Paris, Colin.

CHARAUDEAU, P. (1992): Grammaire du sens et de l'expression. Paris, Hachette éducation.

GREVISSE, M. (1993): *Le bon usage*. Paris-Louvain-la-neuve, Duculot (édition refondue par A. GOOSSE, 1^{ère} éd. 1936).

GROSS, M. (1968): Grammaire transformationnelle du français, syntaxe du verbe. Paris, Larousse.

GROSS, M. (1975): Méthodes en syntaxe. Paris, Hermann.

GROSS, M. (1986): Grammaire transformationnelle du français, 3, syntaxe de l'adverbe. Paris, ASSTRIL.

LEEMAN, D. (1986): « Présentation », Langue française n°86. Paris, Larousse.

LEEMAN, D. (1994): « *Dans* et les noms animés », *Les Cahiers de Grammaire* n°19. Université de Toulouse-Le Mirail.

LEEMAN, D. (2000): « Compléments circonstanciels ou appositions? », *Langue française* n°125. Paris, Larousse.

RIEGEL, M., PELLAT, J.-C., RIOUL, R. (1994): *Grammaire méthodique du français*. Paris, Presses Universitaires de France, coll. Linguistique nouvelle.

VAGUER, C. (1998): Etude du complément circonstanciel: « Dans + Noms d'action ». Mémoire de Maîtrise. Paris X Nanterre.

VAGUER, C. (2000): Il s'est trompé dans l'administration du médicament. Un ou des compléments de structure : « Dans + Nom d'action » ? Naissance de la notion de complément d'apposition. Mémoire de DEA. Paris X Nanterre.

VANDELOISE, C. (1986): L'espace en français, Paris, Le Seuil.

VICTORRI, B. (1999): « Le sens grammatical », Langages n° 136, Paris, Larousse.

WAGNER, R.-L., PINCHON, J. (1991): *Grammaire du français classique et moderne*. Paris, Hachette supérieur, coll. H. U. Langue française (1^{ère} éd. 1962).

WILMET, M. (1997): Grammaire critique du français. Paris et Louvain-la-neuve, Duculot et Hachette supérieur.

Résumé:

Traditionnellement, la préposition *dans* est définie par la notion d' « intériorité », précisée mais sans remise en cause radicale dans la plupart des travaux contemporains. Nous mettons ici au jour un complément tel que *dans* introduit un groupe nominal sémantiquement équivalent à l'idée véhiculée dans le groupe verbal, et dont les propriétés formelles le distinguent aussi bien du complément de verbe que du complément de phrase. Cette découverte conduit à contester la caractérisation de *dans* en termes d' « intériorité » et vérifie ce que M. Gross a lui-même démontré : une description n'est pertinente que soigneusement appuyé sur des bases empiriques systématiques.

Abstract:

The preposition *dans* is traditionally dealt with by the notion of "interiority". However, this notion, although specified, lacks any real questioning in the majority of contemporary work. In this paper we suggest the idea of a complement: *dans* introduces a nominal group semantically equivalent to the idea conveyed by the verbal group, and its formal properties enable us to distinguish it from both verb and sentence complements. This discovery casts doubt on the characterization of *dans* in terms of "interiority" and lends confirmation to what Mr. Gross himself demonstrated: a pertinent description is one that is based on systematic empirical research.